

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **2 novembre 2009**

Décision n° **B-2009-1211**

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : Acquisition d'un tènement immobilier situé lieu-dit île de la Croix et appartenant à la société Franck Bejat organisation (FBO)

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 octobre 2009

Compte-rendu affiché le : 03 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Philip, Sécheresse (pouvoir à M. Bernard R), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Peytavin, Frih, M. Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Arrue, David G., Lebuhotel.

Bureau du 2 novembre 2009**Décision n° B-2009-1211**

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : **Acquisition d'un tènement immobilier situé lieu-dit île de la Croix et appartenant à la société Franck Bejat organisation (FBO)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la constitution d'une réserve foncière en vue de la requalification des berges de la Saône, et notamment la valorisation des rives d'Albigny sur Saône-Couzon au Mont d'Or, la Communauté urbaine se propose d'acquérir le tènement immobilier dit de l'ex-Moulin Rouge, situé lieu-dit île de la Croix à Albigny sur Saône.

Il s'agit d'un tènement anciennement à usage de dancing, composé de bâtiments vétustes et dégradés et d'un parking, cadastré sous les numéros 72, 73 et 74 de la section AD, pour une superficie totale de 11 085 mètres carrés.

Aux termes du projet d'acte qui a été établi, la société Franck Bejat organisation (FBO), propriétaire de ce bien immobilier, consentirait à le céder, libre de toute location ou occupation, au prix de 1 150 000 €, admis par France domaine, sachant que les coûts ultérieurs de démolition des bâtiments existants, estimés à 300 000 € TTC, seraient à la charge de la Communauté urbaine ;

Vu ledit projet d'acte,

DECIDE

1° - Approuve le projet d'acte qui lui est soumis concernant l'acquisition d'un tènement immobilier situé lieu-dit île de la Croix à Albigny sur Saône et appartenant à la société Franck Bejat organisation (FBO).

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'opération à créer au titre de l'enveloppe 2009.

4° - Le montant à payer en 2009 sera imputé sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - compte 213 800 - fonction 824, à hauteur de 1 150 000 € pour l'acquisition et de 14 000 € pour les frais d'actes notariés.

5° - Le montant de la démolition, estimé à 300 000 € sera imputé au compte 231 210 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 3 novembre 2009.